



## Suis-je obligée de poser mon sac à l'extérieur du magasin ?

Par **orianehello**, le **05/09/2010** à **21:56**

Bonjour,

Je suis actuellement lycéenne et près de notre lycée il y a une grande enseigne .  
Je vais régulièrement à cet hypermarché , MAIS j'ai un petit soucis , étant étudiante je dois avoir sur moi mon sac à dos de cours . J'entre dans le magasin et demande à déposer mon sac à l'accueil mais la dame de l'accueil me refuse sa . Je n'ai pas le droit de poser mon sac de cours à la consigne , ni de rentrer avec ! les vigiles exigent de moi que je pose mon sac à l'extérieur de l'enceinte du magasin c'est à dire : sur le parking !

Ont-ils le droit ?

Merci de m'aider .

Cordialement

Par **mimi493**, le **06/09/2010** à **06:17**

Ils ont le droit de faire déposer le sac dans une consigne gratuite.  
Mais ils n'ont pas le droit de refuser l'entrée en exigeant de déposer le sac à l'extérieur.

La question est récurrente

[http://www.experatoo.com/demarche-administrative/supermarche-vigile-entree-magasin\\_45988\\_1.htm](http://www.experatoo.com/demarche-administrative/supermarche-vigile-entree-magasin_45988_1.htm)

Le problème est : comment faire respecter votre droit ?

Il faut faire constater le refus d'entrer abusif du magasin et ensuite l'attaquer en justice. Vous

êtes mineure, vos parents doivent le faire (ils peuvent aussi signaler le cas à la DGCCRF, ça constitue un refus de vente)

Si cette situation n'est imposée qu'aux mineurs, une fois le fait constaté, il s'agit d'une discrimination illégale. Vous pouvez saisir la HALDE et le Procureur de la République.

Une autre solution est la démarche citoyenne au sein du lycée : vous regrouper, faire une action collective (non judiciaire), pour dénoncer publiquement le problème.

Par **amajuris**, le **06/09/2010** à **13:34**

je comprends la réaction de la personne à l'accueil du magasin situé à proximité d'un lycée si une petite centaine d'élèves viennent déposer leurs sacs à l'accueil du magasin cela va être compliqué à gérer.

mais il me semble qu'ils ne peuvent exiger le dépôt de votre sac à l'entrée mais ils peuvent exiger de vous le faire vider pour inspection.

sans parler du plan vigipirate qui est toujours en vigueur.

cdt

Par **mimi493**, le **06/09/2010** à **13:56**

Mais ils sont bien content d'avoir les achats liés à la proximité du lycée.

De toute façon, s'il y a loi, on se moque que ce soit compliqué à gérer, ils se dimensionnent en conséquence.

Il y a quelques années, j'aurais conseillé que justement, la petite centaine vienne tous en même temps et devant le refus de les laisser entrer, fasse un petit sit-in empêchant tout client d'entrer + en ayant prévenu l'antenne local de F3 avant avec le canard local.

Aujourd'hui, s'ils font ça, le magasin appellera la police, qui leur tapera dessus, les embarquera en prétextant des injures et des outrages imaginaires et les feront condamner au pénal.